

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

29 SEPTEMBRE 2011

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Modification des
représentations du
Conseil Municipal aux
Conseils d'écoles des
établissements primaires
publics**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 30 septembre 2011
par voie d'affichages
notifié le 7 octobre 2011
transmis en sous-préfecture
le 7 octobre 2011
et qu'il est donc exécutoire.

Le 7 octobre 2011

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général
des Services



Amaury de BARBEYRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille onze, le 29 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 septembre 2011, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Madame MAUVAGE, Madame USQUIN, Madame NICOT, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur PIVERT
Monsieur MAILLARD à Madame BOUTIN
Monsieur STUCKERT à Madame de CIDRAC
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC

Secrétaire de Séance :

Madame DE CASTRO COSTA

N° D DOSSIER : 11 F 01

OBJET : MODIFICATION DES REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AUX
CONSEILS D'ÉCOLES DES ÉTABLISSEMENTS PRIMAIRES PUBLICS

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La composition des Conseils d'école est définie par le Code de l'éducation de la façon suivante :

- le directeur d'école, Président,
- le Maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal,
- Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du Conseil,
- Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le Conseil des maîtres de l'école,
- Les représentants des parents d'élèves,
- L'Inspecteur de l'Education Nationale,
- Le délégué départemental de l'Education Nationale.

Madame Marilena ROCCHETTI, conseillère municipale de la liste Union pour Saint-Germain (UPSG), occupant un poste de titulaire ou suppléante dans les conseils d'écoles des établissements primaires publics, se voit aujourd'hui confier de nouvelles missions.

Afin de remplacer Madame Marilena ROCCHETTI, il est proposé de nommer Madame Kéa TÉA titulaire de ces fonctions et Mesdames Marie-Christine DE CASTRO COSTA et Amel KARCHI-SAADI suppléantes dans les Conseils d'écoles suivants :

Ecoles	Maternelles	Elémentaires
Alsace	X	
Beethoven	X	
Frontenac	X	
Marcel Aymé	X	
Les Ecuyers		X
Marie Curie		X
Les Sources		X
Ampère	X	X
Bonnefant	X	X
Frédéric Passy	X	X
Giraud Teulon	X	X
Jean Moulin	X	X
Schnapper	X	X

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

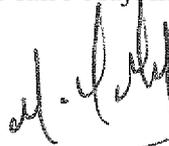
À L'UNANIMITÉ,

DÉSIGNE, après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote :

- Madame Kéa TÉA membre titulaire dans tous les Conseils d'écoles primaires,
- Mesdames Marie-Christine DE CASTRO COSTA et Amel KARCHI-SAADY suppléantes.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC
~~Vice-Président du Conseil Général des Yvelines~~